REVISION DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

Diagnostic – Commission territoriale Boivre – Acheneau - Tenu









OBJETS DE LA REUNION

- → La révision du SAGE estuaire de la Loire
 - Enjeux et objectifs
 - Phasage, calendrier et état d'avancement
- → Présentation de la synthèse des enjeux à l'échelle du SAGE
 - Les thématiques nouvelles :
 - le changement climatique
 - L'estuaire de la Loire
 - le littoral et le lien terre/mer.

- Les thématiques renforcées
- Têtes de bassin versant
- Continuité écologique et taux d'étagement
- → Actualisation du diagnostic de la commission territoriale à partir de la feuille de route établie lors du SAGE de 2009
 - Cohérence et organisation
 - Qualité des milieux
 - Qualité des eaux

- Inondations
- Gestion quantitative et alimentation en eau
- → Présentation des nouveaux enjeux de la commission territoriale



OBJETS DE LA REUNION

- → Echanger sur l'évolution des enjeux du territoire, sur les conclusions avancées
- Cette réunion en commission territoriale vise à
 - → Informer et débattre largement sur les enjeux revisités du SAGE
 - → <u>Rappel</u>: si une problématique soulevée lors d'une commission territoriale est soulevée au cours d'autres commissions, elle devient un enjeu du SAGE. Sinon, elle sera discuter en phase de stratégie et pourra être inscrite sur la future feuille de route de la commission territoriale concernée, sans apparaître dans le SAGE.



La révision du SAGE Estuaire de la Loire

La révision du SAGE Estuaire de la Loire

Enjeux et objectifs

- Révision du SAGE de 2009 rendue nécessaire afin d'assurer la compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021
- Questionner les enjeux de 2009 au regard des caractéristiques du territoire et des évolutions règlementaires
- Questionner également la priorisation des enjeux au regard des investissements qui ont été faits depuis 2009 pour proposer une planification apte à répondre aux enjeux identifiés.
- → Démarche qui s'inscrit dans la continuité du SAGE de 2009

Phasage

- → 2015 : relecture juridique des documents du SAGE de 2009
- → 2016 : étude de gouvernance du fonctionnement de la CLE
- → 2017 : état des lieux diagnostic
- → 2018 : stratégie et scénarios
- → 2019 : rédaction des documents du SAGE
- → 2020 : phase d'enquête publique

Objectif : Faire valider le SAGE par la CLE qui a travaillé à la révision, avant son renouvellement en 2020.

Etat d'avancement

Etat des lieux du SAGE présenté à la CLE

- Dernière phase de retours des acteurs sur le document envoyé.
- Intégration au rapport global d'état des lieux

Démarrage de la phase de diagnostic

- Des réunions territoriales dans chaque territoire de SAGE en octobre 2017
- Des commissions thématiques : qualité des milieux, qualité des eaux, cohérence & organisation / gestion quantitative / inondation, estuaire et littoral
- Actualisation des enjeux du territoire et des attentes des acteurs



Des enjeux à l'échelle du SAGE Estuaire de la Loire

Le changement climatique

NOUVELLE THEMATIQUE

Diagnostic / tendances pour le futur SAGE :

- Facteur d'influence important sur l'ensemble des problématiques du territoire.
- Augmentation de la demande en eau (hausse des températures estivales et diminution de la ressource) => Quantitatif et usages
- Baisse des coefficients de dilution => Qualitatif physico-chimique
- Dégradation de la qualité des habitats => Qualitatif biologique (oxygène dissous, débits d'étiage, blooms, espèces invasives)
- Augmentation de la fréquence des fortes précipitations => inondations ponctuelles, érosion, débordements réseaux
- Elévation des niveaux sur le littoral => Recommandations cote Xynthia +0,6
- A termes modification probable de l'assolement, pratiques culturales moins consommatrices en eau



Le changement climatique



Discussion:

- Comment ressentez-vous cet enjeu sur votre territoire? Le changement climatique a-t-il déjà un impact sur votre territoire?
- Avez-vous des compléments, des remarques à apporter ?



L'estuaire de la Loire



- Orientation fondamentale 1C du SDAGE « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des zones estuariennes et des annexes hydrauliques », ciblant notamment la préservation et restauration des espaces de mobilité sur la Loire
- Espace de mobilité au sens du SDAGE: « espace de mobilité fonctionnel, basé sur des critères essentiels géomorphologiques et sédimentologiques. Les contraintes socio-économiques majeures (zones habitées, grosses infrastructures routières, ouvrages de franchissement) n'y sont pas intégrées, et pourront donc être protégées. Les contraintes socio-économiques secondaires (axes de communication communaux, puits de captages, certaines gravières de volume restreint, habitations isolées) y seront généralement intégrées ». *« Guide technique n°2 Détermination de l'espace de liberté des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée et Corse de 1998
- En Loire : plaine alluviale, surfaces marnantes, annexes hydrauliques



L'estuaire de la Loire



Diagnostic / tendances pour le futur SAGE :

- Problématique de mobilité latérale de la Loire : les données actuelles ne permettent pas d'y répondre
- Peut-on parler d'espace de mobilité sur le périmètre du SAGE ?
- Peut-on raisonnablement envisager une restauration des espaces de mobilité?

Discussion:

- Comment ressentez-vous cet enjeu sur votre territoire?
- Avez-vous des compléments, des remarques à apporter ?





 Orientation fondamentale 10 du SDAGE « Préserver le littoral », ciblant notamment : l'élaboration d'un plan d'action sur l'estuaire de la Loire identifiant les mesures nécessaires à l'atteinte du bon potentiel, tenant compte des études prospectives menées précédemment.

Bactériologie : diagnostic pour le futur SAGE

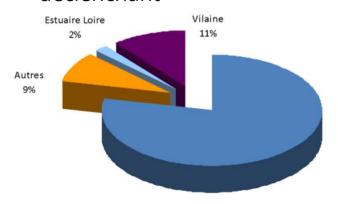
- Usages concernés : baignade, pêche à pied de loisir ou professionnelle; conchyliculture.
- Essentiellement une pollution de proximité (influence à priori modérée du panache de la Loire)
 - Rejets domestiques d'eaux usées (assainissement collectif et non-collectif);
 - Débordement des réseaux EU;
 - Lessivages pluviaux (terrains agricoles et urbains)
 - Rejets ponctuels divers (vidanges sauvages,..)
 - Animaux (avifaune, divagation,..)
- Profils de baignades réalisés, voire en révision (Carene)
- Profils conchylicoles réalisés sur CAP Atlantique, La Plaine-sur-Mer entre autres.
 Lancés par le SYLOA sur le reste du territoire (littoral nazairien, estuaire de la Loire)





Nutriments : diagnostic pour le futur SAGE

- Excès engendrant des perturbations biologiques du milieu se répercutant sur les usages (marées vertes, phycotoxines, eaux colorées)
 - Marées vertes (6 plages touchées)
 - Phycotoxines (apparitions ponctuelles dans les eaux et coquillages)
 - Eaux colorées (phénomènes récurrents)
- A la différence de la bactériologie, les flux lointains (printaniers) favorisent le développement des algues vertes sur les platiers rocheux => dépôt sur les plages par arrachage
 - L'impact des flux telluriques semble moins évident pour les organismes planctoniques pour lesquels une certaine combinaison nutriments/climat serait un facteur déclenchant





Origine des flux de nitrates sur la période printanière entre 2006 et 2012 Quiberon – Ile de ré (hors Gironde) (DREAL, 2015 – CEVA)



NOUVELLE THEMATIQUE

Les métaux : diagnostic pour le futur SAGE

- Deux sources d'information : bio-accumulation dans les coquillages et surveillance des sédiments portuaires
- Pour les coquillages : résultats inférieurs aux normes mais globalement supérieurs aux médianes nationales

2015-2016	Mercure	Plomb	Zinc	Cadmium	Cuivre
Baie de Vilaine		A			
Traict du Croisic	→	XX	→	→	→
Loire large	→	\rightarrow	A	7	\rightarrow
Estuaire de la Loire				Ä	

Concentration	Code couleur
Supérieure à la médiane nationale	
Proche de la médiane nationale	
Inférieure à la médiane nationale	

- Observation dans les moules (ROCCH, IFREMER)
- Pour les ports : présence de Cu, TBT et Zn dans les ports du Croisic, la Turballe et St Nazaire





Actions à engager pour répondre aux orientations du SDAGE:

- Un programme d'actions pour maîtriser les pollutions microbiologiques dans les zones de production conchylicole et de pêche à pied => Etude d'état des lieux lancée.
- Un programme de réduction des flux d'azote de printemps et d'été pour lutter contre la prolifération des algues vertes => Programme bien plus complexe au regard de l'origine des flux.
- Recommandation d'une sensibilisation des usagers et de mise en œuvre de dispositifs de récupération des macro-déchets.

A l'échelle du bassin Boivre – Acheneau – Tenu :

- A priori peu d'impact des exutoires de l'Acheneau et du Tenu sur la production bactériologique au regard de l'impact des pollution de proximité (frange littorale).
- L'amélioration du traitement au niveau de la STEP de St Brévin (Cf. dernières analyses SAH) et la gestion du vannage de l'Ermitage (maintenu fermé en période printanière et estivale) semble limiter l'impact du rejet du Boivre sur le littoral.
- les marais consomment une grande partie des nutriments en provenance de l'amont du bassin versant donc à priori peu de poids dans les flux de N rejetés à l'estuaire (voir partie qualité des eaux).





Discussion:

- Comment ressentez-vous cet enjeu sur votre territoire ?
- Avez-vous des compléments, des remarques à apporter ?





- Orientation fondamentale 11 du SDAGE 2016-2021 : « Préserver les têtes de bassin versant »
- 2 dispositions pour avoir l'inventaire ET la hiérarchisation des têtes de bassin versant selon les pressions et leur état avec des objectifs et des principes de gestion associés
- 1 disposition pour que la CLE (ou les acteurs publics locaux) sensibilise à l'intérêt de les préserver

Eléments de diagnostic :

- De nombreuses fonctions assurées...
 - Hydrologique : zone de sources
 - Hydromorphologique : apport, transport et rétention de sédiments
 - Trophique : source de matières organiques
 - Biologique : diversité des espèces présentes
 - Epuratrice : élimination de nitrates et phosphore par exemple

...et de fortes pressions foncières, agricoles, etc.





Etat d'avancement

- Travail de caractérisation initié , les données disponibles font défaut pour caractériser l'hydromorphologie et la continuité écologique :
- Collecte et compilation en régie par le SYLOA des données « ouvrages » et « recalibrage du lit mineur » sur les territoires couverts par des CTMA (2017).
- Définition des priorités courant 2018 selon l'ambition voulue par la CLE

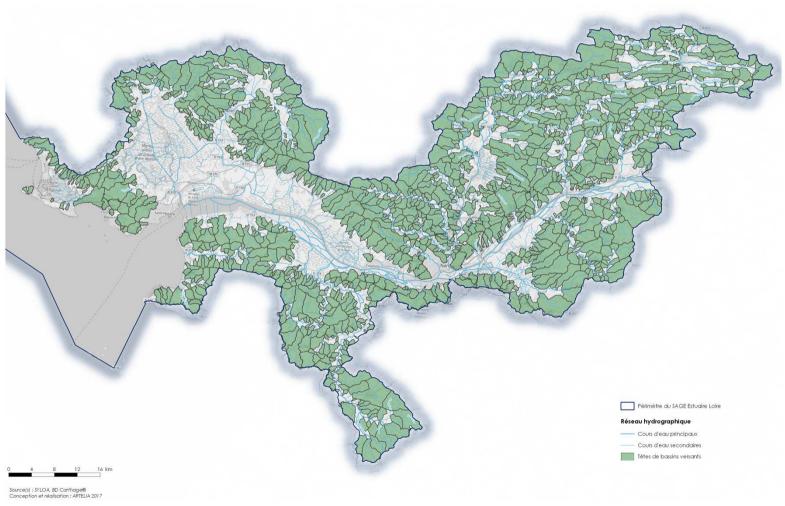
A l'échelle du bassin versant Boivre – Acheneau – Tenu

- Seuls les cours principaux du Tenu et de la Blanche ont été prospectés dans le cadre de la première étude CTMA d'où l'absence de données quantitatives sur le recalibrage des cours d'eau.
- Néanmoins les connaissances de terrain (inventaire des cours d'eau, retour des techniciens) permettent d'affirmer que les cours d'eau du bassin versant sont fortement recalibrés et notamment les petits cours d'eau de tête de bassin versant.
- L'occupation des sols est majoritairement agricole avec des systèmes de polyculture élevage permettant d'avoir un paysage de bocage relativement préservé (haies, prairies). On constate également une augmentation des surfaces en maraîchage sur l'amont du Tenu. La frange littorale est fortement urbanisée.



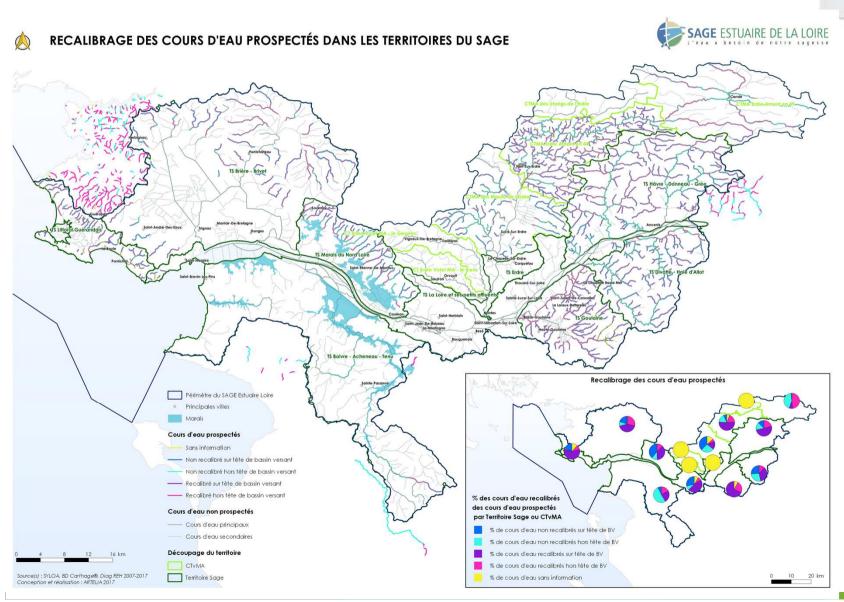
♦ TÊTES DE BASSINS VERSANTS













THEMATIQUE RENFORCEE

Discussion:

- Comment ressentez-vous cet enjeu sur votre territoire ?
- Avez-vous des compléments, des remarques à apporter ?





Actions à engager pour suivre les orientations du SDAGE :

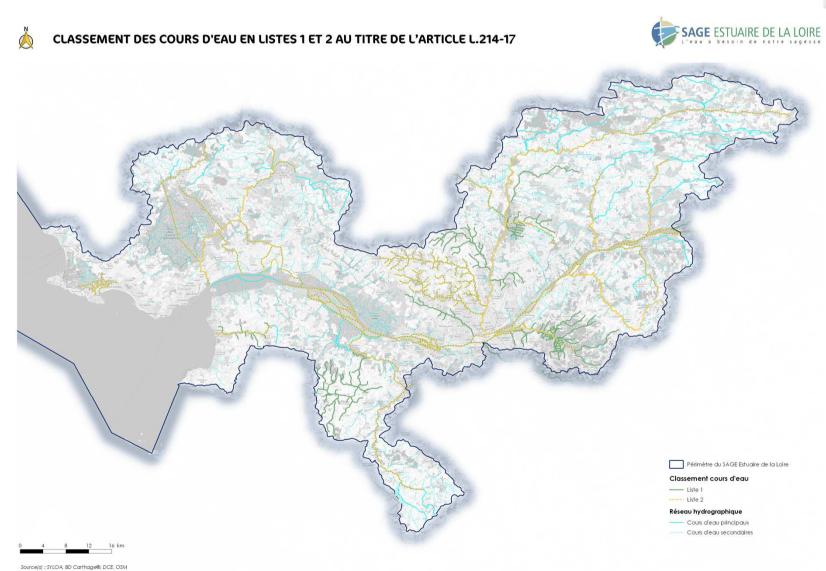
- Disposition 1D-2 : précise les cours d'eau à restaurer en priorité.
- Disposition 1D-3 : précise l'ordre de priorité des actions à mener pour une transparence migratoire.
- Disposition 9A-1 : précise les cours d'eau où les poissons migrateurs nécessitent une protection complète (dont la Loire).
- Disposition 1C-2 : le SAGE évalue le taux d'étagement des masses d'eau et fixe un objectif de réduction.
- L'article L214-17 du Code de l'environnement a instauré 2 listes pour assurer la continuité écologique :

PRESERVER les cours d'eau en très bon état écologique, les réservoirs biologiques, les poissons migrateurs Interdiction de construire un obstacle à la continuité écologique, quel que soit l'usage

RESTAURER le transport de sédiments et la circulation des poissons migrateurs
Obligation de mise en conformité des ouvrages au plus tard dans les 5 ans après publication de la liste











Actions à engager pour suivre les orientations du SDAGE :

- De nombreux obstacles à la continuité écologique sur le territoire
- Manque de données exhaustives sur les obstacles à la continuité écologique (base du référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE) : nécessité de compiler les données issues des CTMA et de les fiabiliser en lien avec les gestionnaires (collecte terminée, traitement des données en cours).
- Une nécessaire prise en compte des particularités liées aux zones de marais : définition d'un indicateur spécifique aux marais

A l'échelle du bassin versant du Boivre – Acheneau - Tenu

- Des progrès sont à réaliser sur la continuité écologique au niveau des premiers ouvrages à la Loire
- Au niveau des marais : nécessité d'intégrer la continuité écologique dans le cadre d'une démarche globale du type « règlement d'eau »
- Un travail va être initié pour définir un taux de fractionnement en marais permettant d'apprécier plus finement la continuité écologique





Discussion:

- Comment ressentez-vous cet enjeu sur votre territoire ?
- Avez-vous des compléments, des remarques à apporter ?





Boivre – Acheneau – Tenu - Objectifs fixés en 2009				
Définir les modalités de gestion des milieux humides combinant agriculture et biodiversité				
Pérenniser les activités agricoles et les accompagner par des mesures agro- environnementales				
Assurer la transparence migratoire des ouvrages				
Conforter l'outil de gestion hydraulique des marais				

Diagnostic sur le territoire du SAGE :

- L'amélioration de la qualité des milieux passe par l'amélioration physico-chimique des eaux et la reconquête de la morphologie des cours d'eau
- Dépendance vis-à-vis des flux diffus pour l'amélioration de la qualité des eaux
- L'enjeu majeur de reconquête de la qualité des milieux aquatiques semble s'orienter vers les éléments filtrants du bassin versant : complexe haie/talus; éléments boisés, ZH, têtes de BV.



Diagnostic sur le territoire du SAGE :

- Ce qu'il reste à faire :
- > Finalisation des inventaires/hiérarchisations têtes de bassin versant
- → Objectif des taux d'étagement / fractionnement sur les cours d'eau : un groupe de travail « continuité écologique » est en cours.
- → Vigilance particulière au regard du % du BV relevant de la classification « têtes de BV » L'enjeu de la priorisation est fondamental afin de cibler les zones les plus stratégiques et d'y concentrer les efforts (action engagée en 2017).
- Etablir des règlements d'eau, actuellement aucun sur le territoire.
 - Règlement qui régit les modalités d'exploitation des ouvrages hydrauliques en général. Il mentionne les règles de gestion des ouvrages (cotes de gestion au fil des saisons, débit minimal, débit réservé, lachûre,...). Il doit permettre de définir des règles de gestion concertées sur le partage de la ressource en eau entre les différents enjeux et usages (biodiversité, agriculture, prévention des inondations,...).
- → Avec les règles choisies, le règlement doit permettre d'assurer au mieux la continuité écologique.



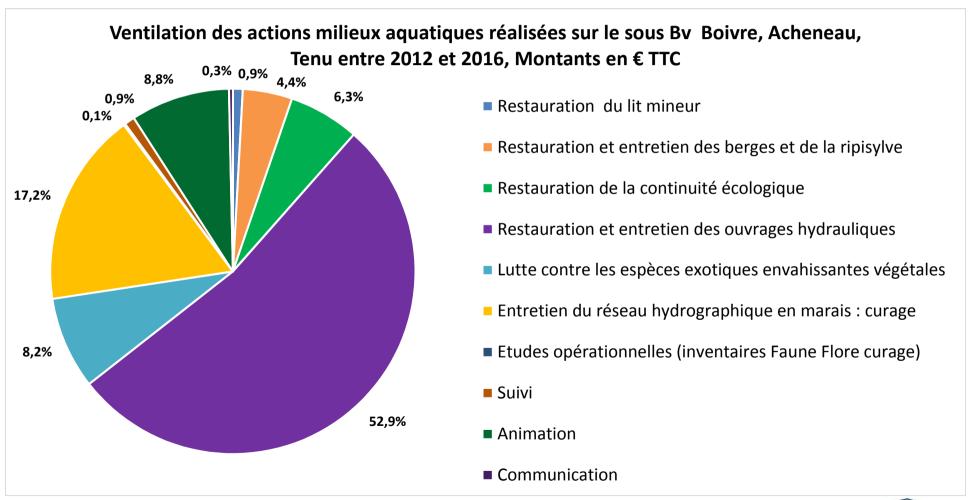
Depuis 2009, sur le territoire Boivre – Acheneau –Tenu :

- Des CTMA et des CRBV sont en cours sur le territoire.
- → Travaux essentiellement dans les marais



Depuis 2009, sur le territoire Boivre – Acheneau –Tenu :

- Des CTMA et des CRBV sont en cours sur le territoire.
- Travaux essentiellement dans les marais





Depuis 2009, sur le territoire Boivre – Acheneau – Tenu :

- Les modalités de gestion des zones humides combinant agriculture et biodiversité sont définies au travers du DOCOB Natura 2000 Estuaire de la Loire en voie de révision sous MO du conseil départemental 44 (animateur Natura 2000), ce qui permet aux agriculteurs de contractualiser des MAEC.
- L'outil de gestion hydraulique des marais et l'amélioration de la transparence piscicole des ouvrages nécessitent d'être confortés au travers d'une démarche type « règlement d'eau » associant l'ensemble des usagers.
- La connaissance des pressions exercées sur les cours d'eau et leur restauration a peu progressé et nécessite d'être renforcée.

Discussion:

Aujourd'hui, quel est votre point de vue sur ce sujet ? Est-ce un enjeu actuellement ? Dans quelle mesure ?



Boivre – Acheneau – Tenu - Objectifs fixés en 2009		
Réduire les phénomènes d'eutrophisation (pollution diffuse et ponctuelle issue de l'amont du bassin versant)		
Définir des modalités de gestion de rejet adaptées au contexte de marais		

Diagnostic sur le territoire du SAGE :

 Le maillage des points de suivi est très lâche, surtout sur la partie Ouest du territoire du SAGE. Cela concerne tous les paramètres suivis.

Les nutriments (N et P)

- Qualité NO₃ « acceptable » au regard de la DCE avec cependant la mise en place de ZAR (nappe de Nort et captages sur l'Erdre Amont)
- Investissements conséquents sur l'assainissent collectif (capacité de 1,6 M eq/hab avec des rendements moyens de 98% sur les Mo, 85 % sur N et P)
- Reste des actions ciblées sur des ouvrages d'épuration de taille plus restreinte
- L'assainissement individuel (hors zones littorales) ne semble pas être un enjeu majeur



QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES : NITRATES (NORME DCE)



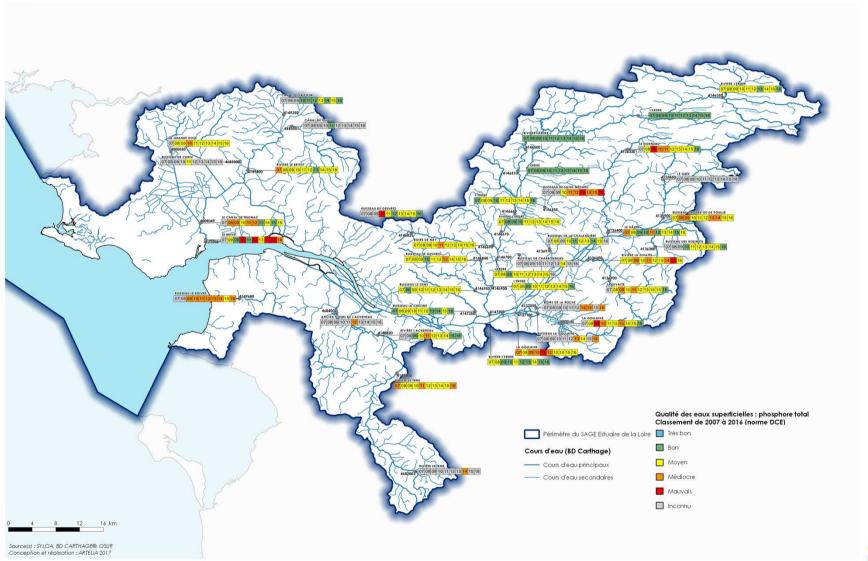






QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES : PHOSPHORE TOTAL



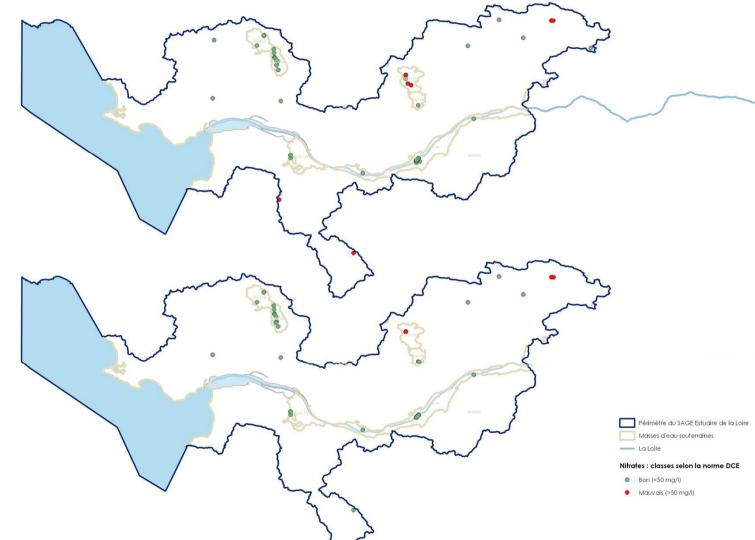




QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES : NITRATES







Qualité des eaux souterraines : nitrates en 2016

0 6 12 18 24 km

Source(s): SYLOA, BD CARTHAGE®, ADES Conception et réalisation: ARTELIA 2017

Diagnostic sur le territoire du SAGE :

Les nutriments (N et P) - suite

- Rejets diffus (épandage organique ou apports minéraux) : les transferts de pollution par ruissellement semblent prégnants
- Un programme de réduction des flux d'azote de printemps et d'été sera établi pour répondre aux objectifs de réduction de prolifération d'algues vertes (-15% à -30%, étude CEVA)
- Les actions préférentielles à orienter vers la réduction dynamique des ruissellements par aménagement des BV (haie, bocage, prairies,..)

Les pesticides

- Evolution du type de substances détectées
 - Interdiction de certaines molécules (parfois toujours retrouvées)
 - Apparition de nouvelles molécules
 - Evolution de l'assolement
 - Evolution analytique (nb de molécules et seuils de détection)
- Les nouvelles règlementations (loi Labbé) vont progressivement limiter l'utilisation des phytosanitaires pour les particuliers et les collectivités

Diagnostic sur le territoire du SAGE :

Les pesticides – suite

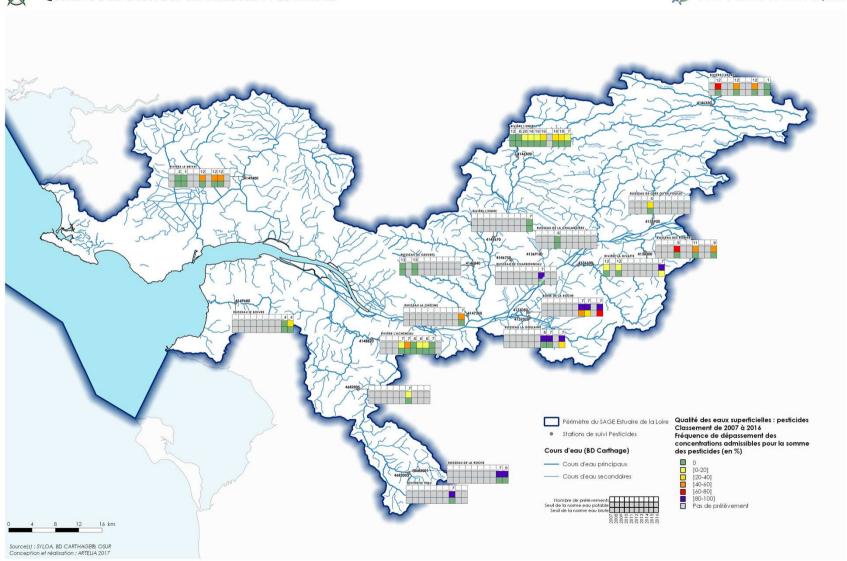
- Les activités agricoles resteront les principales sources d'utilisation en particulier sur les secteurs à cultures spécialisées (maraîchage, vignes,..).
- Le développement des grandes cultures risque de générer une augmentation des flux épandus à moyen terme.
- Sur les territoires ciblés, une réflexion est à mener pour élaborer un plan d'action visant à réduire les risques concernant l'utilisation des pesticides et leurs impacts sur l'environnement tel que demandé par la disposition 4A-2 du SDAGE 2016-2021.





QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES : PESTICIDES



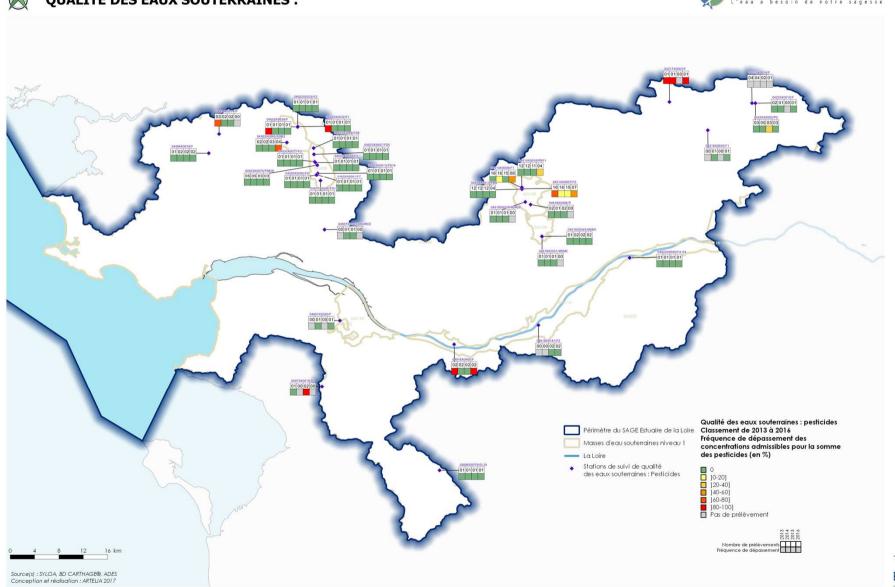






QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES :







Depuis 2009, sur le territoire Boivre – Acheneau – Tenu :

- On constate une très faible densité des réseaux de suivi sur le bassin versant (pas de station sur la Blanche, suivi épisodique sur le Tenu amont).
- Les concentrations en nitrates dans les cours d'eau restent relativement élevées (entre 10 et 50 Mg/l) bien qu'inférieures au seuil réglementaire depuis 2010.
- La pression en phosphore reste importante (qualité moyenne à médiocre selon les années).
- Malgré le peu de données disponibles on note une problématique de transfert des résidus de produits phytosanitaires vers les cours d'eau du Tenu amont : nécessité de mieux cerner le phénomène notamment par des suivis couplés avec la pluviométrie.
- Le sud du bassin versant (Tenu amont) appartient aux périmètres :
 - Du contrat territorial du vignoble de Nantes porté par la chambre d'agriculture 44
 - Du contrat de filière maraîchage, porté par la fédération des maraîchers nantais
- → objectif : diminuer le transfert des nutriments et produits phytosanitaires vers les milieux aquatiques.



Discussion:



Inondations

Diagnostic sur le territoire du SAGE :

- Distinction à faire entre les « grandes inondations de bassin versant ou de submersions marines » et les inondations locales dues à la « petite hydraulique »
- Le SAGE aura un rôle de coordination et d'accompagnement.
- Inondations locales : les actions potentielles de « réduction dynamique des écoulements » recoupent les autres enjeux (qualité des eaux, qualité des milieux,..)

Depuis 2009, sur le territoire Boivre – Acheneau – Tenu :

Sujet non traité sauf sur la façade littorale de Pornic agglo grâce à la SLGRI

Discussion:



Gestion quantitative et alimentation en eau

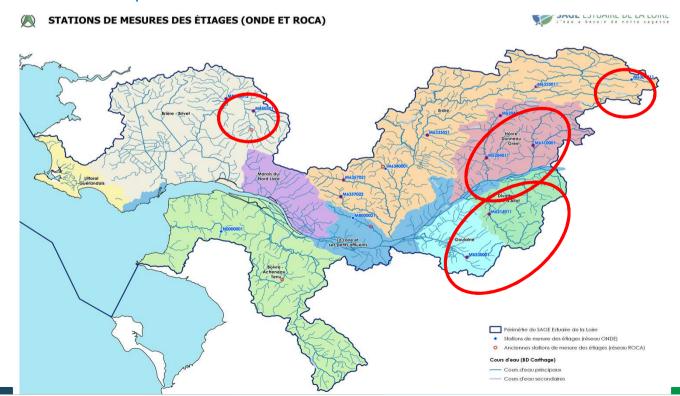
Boivre – Acheneau – Tenu - Objectifs fixés en 2009

Priorité

Coordonner une répartition équilibrée de la ressource (irrigation ...)

Diagnostic sur le territoire du SAGE :

- Quelques stations particulièrement sensibles (ROCA/ONDE)
 - Erdre Amont Tête de BV (commune de Val d'Erdre Auxence)
 - Brivet amont, le Moulin à Foulon,
 - Pression des prélèvements sur le Grée, la Goulaine et la Divatte





Gestion quantitative et alimentation en eau

Diagnostic sur le territoire du SAGE :

- Pas de tension quantitative pour la production AEP
- Importantes variations interannuelles du débit d'étiage annuel => géologie du bassin versant peu favorable au soutien d'étiage
- Globalement des étiages sévères en août (réseau ROCA puis ONDE).
- Sur les dernières années les étiages semblent plus précoces. (cycle à confirmer)
- Bilan des arrêtés sécheresse sur les dernières années confirme la fragilité de la ressource impliquant la mise en œuvre de mesures de restrictions très récurrentes
- Cibler la disposition 7B2 du SDAGE (Equilibre entre ressources et besoins à l'étiage) sur les bassins versants « Brivet amont », « Goulaine / Divatte » « Havre/Donneau ». Suivant les enjeux, des études HMUC peuvent être nécessaires.
- Réseau de suivi des eaux de surface hétérogène. Les stations sont plus nombreuses dans la partie Est du territoire qu'à l'Ouest.

Gestion quantitative et alimentation en eau

Diagnostic sur le territoire Boivre – Acheneau – Tenu :

- NAEP via SAGE de 2009 (GQ 3): Frossay et Maupas
- Des arrêtés sécheresse récurrents (ROCA et ONDE)
- Des suivis étiages réalisés en régie par les techniciens du SAH qui montrent un asséchement très précoce des têtes de bassin versant sur le Tenu, la Blanche et le Boivre.
- De nombreux plans d'eau, surtout à l'amont du Tenu
- Proposition de rattacher le ruisseau du Calais à l'ensemble du bassin versant

Discussion:



Boivre – Acheneau – Tenu - Objectifs fixés en 2009	Priorité
 Optimiser la coordination des acteurs : SAH / union des marais / syndicats de propriétaires de gestion des marais SAH / acteurs du territoires du SAGE estuaire de la Loire A noter que le SAH concerne également le territoire des SAGE Logne – Boulogne – Ognon – Grand Lieu et Baie de Bourgneuf 	
Définir les modalités d'une coopération entre ces acteurs publics et privés	
Définir des procédures de sensibilisation et de concertation	
Définir en concertation un schéma de gestion des ruissellements répondant aux besoins de limiter les transferts de pollution diffuse (phosphore et phytosanitaires). Prendre les moyens techniques et d'animation nécessaire à sa mise en œuvre	
Conforter l'outil technique de gestion hydraulique (SAH)	
Définir des objectifs partagés (vocation des marais, des zones humides, flore, faune piscicole, espèces envahissantes, etc.) et prendre les moyens correspondants	
Arrêter un règlement d'eau et prendre les moyens d'en assurer une lecture directe	



Diagnostic sur le territoire du SAGE :

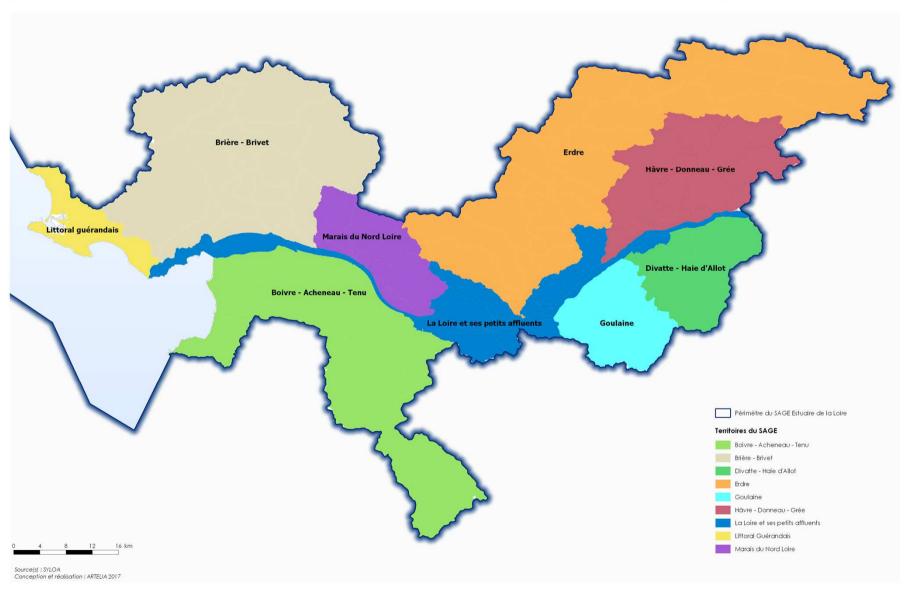
- Aujourd'hui: des structures référentes dans l'ensemble des bassins versants sauf pour « Loire et ses petits affluents » (coordonnatrice : SYLOA)
- Une structure coordinatrice qui assure le lien estuaire littoral et le lien terre/mer, le SYLOA, mais pas de structure référente.
- « Cohérence et organisation » est un enjeu concernant les liens à renforcer entre les structures référentes et la structure porteuse du SAGE





TERRITOIRES DU SAGE

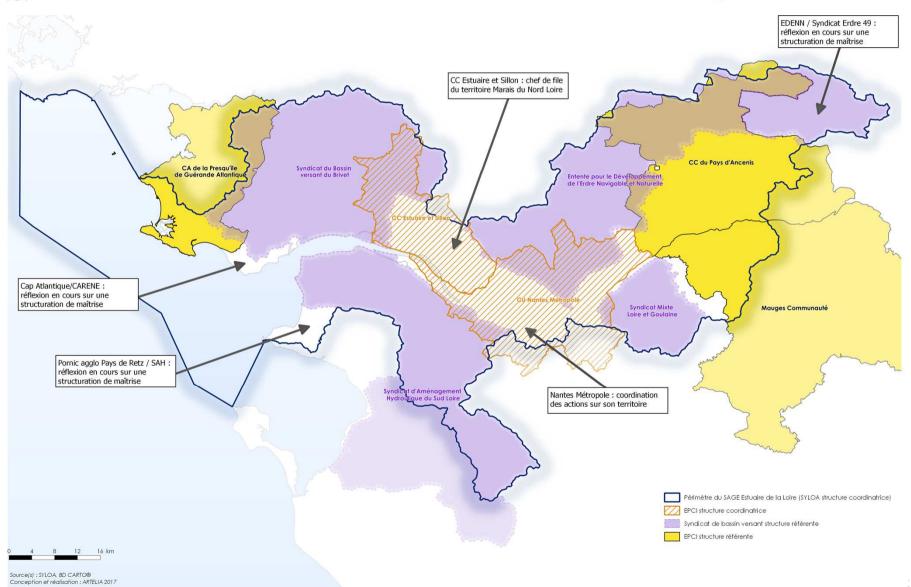






STRUCTURES RÉFÉRENTES ET COORDONNATRICES DANS LE TERRITOIRE DU SAGE





Depuis 2009, sur le territoire Boivre – Acheneau – Tenu :

- Une étude GEMAPI en cours, statut du SAH à définir
- Intégration du bassin versant du Calais en réflexion
- Nécessité de mettre en place une commission inter-SAGE entre les SAGE Grand Lieu,
 Baie de Bourgneuf et Estuaire de la Loire
 - → Logique hydraulique // logique de bassin versant

Discussion:



Nouveaux enjeux

Nouveaux enjeux

Qualité des milieux sur le territoire du SAGE :

 Présence d'espèces envahissantes : jussie, myriophylle du Brésil, renouée du Japon, baccharis et élodée, Crassule de Helms, ragondins, écrevisses de Louisiane, ibis sacrés

Discussion:

Aujourd'hui, selon vous, comment appréhender cet enjeu ?



Et ensuite?

- → Poursuite des réunions de diagnostic
- → Rédaction du rapport
- → Présentation du diagnostic à la CLE de novembre

Merci de votre attention